

Formation document unique : Comment réaliser ou mettre à jour son document unique ?

Objectifs

Etre capable de :

Identifier et évaluer les risques professionnels de son entreprise (document unique),
Faire évoluer son document unique en tenant compte des nouvelles exigences en santé sécurité,
Savoir décliner le plan d'actions de prévention.

Contenu du module

Le contexte règlementaire en santé et sécurité au travail (SST) :

- Loi 91-1414 du 31 décembre 1991 et décret 2001-1016 du 5 nov. 2001,
- Les nouvelles exigences en SST : le plan santé travail 2010-2014, les cotisations AT et MP,
- Les enjeux actuels : la santé mentale (stress, harcèlement, violence), les TMS, la pénibilité au travail,...
- Les responsabilités de chacun.

L'évolution de la jurisprudence et ses conséquences :

- Renforcement de l'obligation de résultats,
- L'obligation de sécurité du salarié,
- Les expertises CHSCT.

Analyser les risques et les évaluer :

- La démarche et les outils,
- L'identification et la hiérarchisation des risques,
- Les mesures de prévention.

Mettre à jour son document unique :

- Intégrer les risques liés à la santé au travail,
- Appliquer les techniques d'évaluation spécifiques aux « nouveaux risques sensibles » : risques psychosociaux TMS, CMR,...
- Prise en compte de la pénibilité au travail,
- Mise à jour en cas de nouvelle organisation ou de changement,
- L'implication des salariés dans l'analyse des risques.

Présentation d'outils et exercices d'application.

Conclusion

- Bilan et enquête de satisfaction.

Durée

1 jour.

Public

Managers de proximité, membres du CHSCT, toute personne chargée de mettre en œuvre ou de contribuer à l'évaluation des risques professionnels.

Pré requis

Aucun.

Déroulement pédagogique

Méthode participative.
Acquisition des connaissances théoriques et méthodologiques conduisant à un transfert des connaissances applicables directement.

ESQSE est habilité
Intervenants Prévention
des Risques
Professionnels (I.P.R.P.)

Tarif :

Nous contacter.